

Réflexion sur l'évolution de l'économie contemporaine haïtienne

Charles CADET et Fritz JEAN



Rasin, *Tanbou asòdò*, 2009

Charles L. Cadet : Nous sommes réunis aujourd'hui, dans le cadre de la **revue Rencontre** du CRESFED, en vue de conduire une réflexion sur les mutations économiques contemporaines en Haïti. Ce genre de réflexion se fait traditionnellement à travers l'organisation d'une « table ronde » regroupant plusieurs personnalités venant parfois d'horizons très divers et précédée par une introduction générale assurée par un membre du Comité de rédaction de la revue. Quoique nous ne soyons pas tout à fait dans ce cadre présentement, nous allons maintenir cette bonne pratique afin de garantir que les discussions et débats qui vont suivre se développeront selon des lignes de force ou des lignes directrices bien précises.

Au moment d'entreprendre mes premières réflexions sur les mutations économiques contemporaines, je me demande si un jeune Haïtien, universitaire ou scolarisé plus précisément et qui intéressé par les questions économiques, était armé pour comprendre, par exemple, les raisons du blocage plus que séculaire du développement du pays ou de percer les mystères de la dégringolade contemporaine de l'économie nationale.

En considérant les nombreux rapports d'experts internationaux et nationaux et certains livres publiés sur l'économie haïtienne, je pense que ces jeunes vont rester sur leur soif parce que, malheureusement, très peu de publications sur les

choses économiques sont destinées au grand public ou aux non-initiés. Ceci est également vrai aussi bien pour les médias que pour un journaliste qui s'est distingué dans la vulgarisation des questions économiques. Je pense que ces initiatives médiatiques sont nettement insuffisantes pour aider les jeunes et d'autres personnes non averties de percevoir le sens profond des mutations économiques de ces trente dernières années.

C'est pourquoi en dépit des difficultés rencontrées, l'initiative prise par la **Revue Rencontre** d'organiser ces échanges et débats avec un nombre très limité de personnes, apparaît tout à fait opportune. Mais, dire que c'est opportun ne signifie pas que tout peut être facilement résolu parce que la question des mutations est assez complexe. Elle pourrait par exemple être abordée en partant des grands champs des sciences économiques tels que: la macroéconomie et la microéconomie. Elle pourrait être traitée également en considérant un aspect économique ou bien un secteur économique. Dans le premier cas cela concernerait: le mode d'insertion internationale de l'économie haïtienne, les politiques macroéconomiques, la gestion des finances publiques, le mode de répartition des revenus, le financement de l'économie, le développement des entreprises, etc. Dans l'autre cas, ce serait par exemple: le secteur de l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme, le secteur énergétique, Il y a donc différentes façons pour aborder la question des mutations économiques en Haïti.

Des changements assez significatifs ont été observés sur tous ces plans. C'est pourquoi il m'apparaît important de proposer une manière d'aborder la question de mutation. La première chose sur laquelle je voudrais insister, c'est le sens que nous donnons à l'expression:


« économie contemporaine haïtienne ». Il s'agit précisément de cette économie résultant des transformations qui ont été réalisées sous le régime politique de Jean-Claude Duvalier, plus précisément de 1968 à 1981.

Des transformations importantes, significatives par rapport à ce qui existait avant, ont amené des changements qui vont plus ou moins caractériser le régime économique existant durant cette période. Quand nous parlons de l'économie contemporaine, nous faisons allusion à celle qui résulte de la crise que va connaître cette économie naissante mise en place entre la fin des années 1960 et la première partie des années 1980. Effectivement, au cours de cette période, un certain processus de diversification économique a concerné le secteur industriel, le secteur des infrastructures et d'autres, permettant même de diversifier les exportations haïtiennes. On a ainsi vécu un autre processus de modernisation du régime économique en place à la suite de la première occupation américaine d'Haïti en 1915. Finalement, l'économie contemporaine résulte des transformations induites par la crise économique du début des années 1980 sur le régime mis en place durant de la période de Jean-Claude Duvalier.

Nous l'avons dit au départ il y a plusieurs façons d'aborder les mutations. Rappelons quelques contributions récentes: comme celle de Pierre Marie Boisson dans une présentation faite à l'Université d'État d'Haïti; celle développée par Fritz Jean, ici présent, sur la perspective de la fin d'une histoire économique; d'autres approches qui concernent par exemple la dynamique économique, sur laquelle j'aurai personnellement à intervenir. D'autres économistes haïtiens ont travaillé sur cette question, en particulier Rémy Montas. Malheureusement, comme

nous n'avons pas pu retrouver son texte, il nous est impossible de connaître le contenu exact de ses analyses concernant les mutations durant les trente dernières années.

Alors pour aborder la question, il me semble que, vu les caractéristiques fondamentales de l'économie haïtienne –celle d'être une économie très dépendante de l'extérieur–, on pourrait partir dans un premier temps des relations économiques internationales avec Haïti. Les principaux événements produits dans son environnement ont eu généralement des effets sur ce qui se passe dans le pays. Par exemple, quand nous parlons du régime en place à l'époque des Duvalier, la crise économique haïtienne des années 1980 est venue de l'extérieur. C'est la crise internationale de la dette, dite crise de la dette du Tiers Monde, qui a eu des conséquences très importantes sur l'économie haïtienne. À l'origine en Haïti, ce choc a pris la forme d'une double crise financière (crise des finances publiques et crise de la Balance des paiements) et par la suite il a débouché sur une crise économique avec de profonds bouleversements.

 **Fait frappant c'est le processus de croissance économique de 5% en moyenne annuelle durant la phase 1968-1980, qui a été perdu dans les années qui suivirent 1980**

Il y a eu des réactions du pouvoir en place qui va chercher à contrer ce phénomène de crise en s'appuyant sur des « recettes » internationales appelées à l'époque le Consensus de Washington qui n'est pas une politique concernant spécifiquement Haïti, mais plutôt pensée pour contrer la crise de la dette que

confrontaient les économies du Tiers- Monde durant les années 80. Cette nouvelle politique économique a été instaurée en Haïti à partir de 1987 à travers un programme d'ajustement structurel associé à un programme de stabilisation économique. Ainsi, les phénomènes internationaux ont des conséquences en Haïti, et provoquent souvent des transformations.

À mon avis, un des angles d'attaque serait de partir de ce qui se fait au niveau international, compte tenu de la dépendance traditionnelle d'Haïti par rapport à l'extérieur. Il y a, bien entendu, d'autres façons d'aborder le problème, par exemple, par l'approche de la dynamique économique ou par celle de la croissance économique avancée tantôt. En observant la longue période d'après François Duvalier, ce qui est frappant c'est le processus de croissance économique de 5% en moyenne annuelle durant la phase 1968-1980, qui a été perdu dans les années qui suivirent 1980. Cependant, le retour d'Aristide en 1994 va s'accompagner d'un retour de la croissance économique. Notons que depuis cette reprise économique qui a duré jusqu'en 2000, il y a eu deux autres phases de croissance comme : durant les années 2000 jusqu'à 2008/09 et la période qui va de 2010/11 à nos jours.

Pourtant, ce long chemin de croissance, ponctué par trois phases, a été parsemé de difficultés considérables au point que les pressions d'ensemble qui se dégagent ont fait qu'Haïti n'est toujours pas sortie de la crise qu'elle connaît depuis les années 1980. En outre, nous remarquons que la croissance économique globale avoisine le plus souvent 2% en moyenne annuelle, soit le même rythme que celui de la population. Donc, le pays semble plonger dans un processus de stagnation économique ; fait qui interpelle justement la plupart des économistes qui se

demandent pourquoi il n'y pas réellement une amélioration de la situation économique globale suite à ces « énormes efforts » qui ont été réalisés et se sont accompagnés d'un afflux de l'aide internationale. Il se pose là un problème important et on doit s'interroger sur les ressorts profonds de cette stagnation économique.

La croissance économique globale avoisine le plus souvent 2% en moyenne annuelle, soit le même rythme que celui de la population

Focalisons-nous maintenant sur une troisième approche : celle utilisée par Fritz Jean qui n'étant pas tellement intéressé par la croissance économique, essaie plutôt de mettre en évidence les ressorts profonds du régime économique en place en Haïti depuis au moins 200 ans. Selon lui, le régime économique ainsi connu durant le XIX^{ème} siècle est à peu près identique à celui que connaît le pays depuis l'occupation américaine. C'est là le fondement de sa thèse.

Évidemment, il y a eu des transformations économiques avec l'occupation américaine d'Haïti. Mais du point de vue de Fritz Jean, ces mutations n'ont pas été assez significatives pour provoquer de véritables changements dans le régime économique en place qu'il caractérise comme un régime d'accumulation de rente : rente agricole traditionnelle pour le XIX^{ème} siècle ou rente sous des formes nouvelles pour la période plus contemporaine où Haïti est devenue une économie de service, une économie assistée. Donc, ce serait une autre approche des mutations économiques en Haïti. Ne se contentant pas de parler des mutations économiques en Haïti,

Fritz Jean a également cherché à définir de nouvelles perspectives économiques en partant du capital international projeté comme un facteur de modernisation, capable de déboucher sur des transformations économiques importantes, alors même que ce ne sera pas la première fois qu'Haïti expérimente l'investissement étranger sur son territoire. La condition est qu'il faut prendre les mesures qui s'imposent.

J'ai esquissé rapidement trois approches qu'on pourrait utiliser pour aborder la question des mutations. Enfin, pour transmettre une suggestion de Tony Cantave : serait-il possible de traiter des conséquences des mutations sur les conditions de vie de la population ? Je pense que cela pourrait se faire si l'on aborde les effets des politiques économiques libérales conduites dans le sens du Consensus de Washington.

Merci.

Fritz Jean : Merci Charles. C'est avec plaisir que je participe à ce dialogue avec toi qui as bien revisité mon texte, afin de partager mon point de vue sur la problématique des mutations économiques en Haïti. Je situe à dessein l'approche de l'accumulation de rente comme toile de fond de ma compréhension de l'évolution de l'économie haïtienne car, pour moi, la rente constitue les tendances lourdes, ce que Charles désigne comme ressorts profonds qui persistent à travers l'histoire économique de ce pays. En d'autres termes, la structure économique s'arcoute sur l'exploitation de privilèges ou de faveurs ou encore d'opportunités d'affaires à l'abri de la concurrence et de l'efficacité économique. Bien sûr, elle épouse différentes formes à travers le temps. On est sorti de la rente agricole au XIX^{ème} siècle, pour passer à la rente sur l'import-export, et aujourd'hui la rente sur le commerce de l'argent peut être

observée comme forme dominante d'accumulation de richesses. Il suffit d'analyser les revenus nets bancaires sur les dix dernières années pour constater qu'elle est couverte en grande partie par les autres revenus (agios, commissions, gains sur change, etc.).

La structure économique s'arcoute sur l'exploitation de privilèges ou de faveurs ou encore d'opportunités d'affaires à l'abri de la concurrence et de l'efficacité économique

Pour mieux cadrer l'analyse, je trouve opportun d'utiliser le concept des faits stylisés de Kaldor, permettant de comprendre les fondamentaux qui régissent le fonctionnement de l'économie, c'est-à-dire les éléments estimés les plus essentiels pour expliquer la dynamique de l'économie en un temps donné. Pour parler des faits stylisés pour Haïti, je prends en considération toutes les formes d'accumulation de richesses dans l'économie, la distribution de ces richesses créées, ainsi que le taux de croissance de la population. En observant les acteurs les plus importants, ceux qui sont en première loge dans la distribution de ces maigres ressources générées, je les regroupe en ce que j'appelle les Réseaux sociaux d'Accumulation (RSAs), constituant l'expression du mode d'accumulation de rente. C'est une forme d'organisation d'agents économiques en cercles fermés, selon le critère familial, des relations de voisinage ou de proximité sociale.

Par rapport à ce cadrage, je déduis quelque chose de persistant en Haïti, que ce soit au XIX^{ème} siècle, au XX^{ème} et du début de ce XXI^{ème} siècle : l'accumulation de rente. Au

XIX^{ème} siècle, la rente agricole était dominante et les exportations agricoles en constituaient le mode de « monétisation » de choix. À la fin du XIX^{ème} siècle, la production agricole s'étant complètement détériorée, un processus de migration à plusieurs niveaux s'est amorcé. D'une part, des paysans délaissent les terres qui ne fournissent plus les mêmes rendements, pour migrer vers les villes ou d'autres pays comme Cuba. D'autre part, les oligarques de province, observant le tarissement de la rente agricole, se déplacent vers la capitale. Georges Anglade en fait un récit copieux, soulignant que l'émigration de ces oligarques, marque le début d'une bataille rangée avec les bourgeois de Port-au-Prince pour le contrôle des circuits de pouvoir, donc une nouvelle forme de prédation sur les maigres ressources du pays. Anglade indique qu'ils seront battus par les bourgeois de Port-au-Prince, vu qu'ils ne maîtrisaient pas le terrain. Par contre tout de suite après, la bataille pour le contrôle du Bord-de-Mer s'est engagée entre les bourgeois de Port-au-Prince et les Syrano-Libanais qui en sortiront vainqueurs. L'économie de comptoir qui se déballe sous nos yeux aujourd'hui est le résultat de cette bataille gagnée par les Syrano-Libanais dès le début du XX^{ème} siècle ; et la toile de fond demeure cette accumulation de rente. Rente conçue comme gains en dehors de la rémunération (de marché) des capitaux investis, pour garder la terminologie économique.

L'économie de comptoir actuelle est le résultat de cette bataille gagnée par les Syrano-Libanais au début du XX^{ème} siècle avec pour toile de fond cette accumulation de rente

Il y a aussi d'autres formes de rente. Par exemple, la rente de situation se référant aux avantages tirés par rapport à la position occupée dans la société, que l'on tisse avec l'État ou l'international, se traduit en des situations de rente ouvertement défendues par des couches de la société. Au XX^{ème} siècle, même dans ladite réforme de modernisation de Jean-Claude Duvalier dans les années 1980 appelée pseudo libéralisation par Leslie Manigat, les rentes de situation sont évidentes. En réalité, ce sont des politiques publiques instituées pour canaliser les rentes vers des groupes sociaux favorisés, au moyen de mécanismes comme les licences d'importation, quotas et autres formes de protection obtenues de la direction générale des impôts, créant des monopoles de fait. Les importations exclusives du lait Carnation par un opérateur, constituent un parfait exemple.

Manigat la caractérise de libéralisation « escamotée » par le fait qu'elle n'a pas bénéficié de l'accompagnement de l'État pour se défendre de la compétition internationale, que ce soit en termes de régulation ou d'accompagnement du secteur agricole

Charles L. Cadet : Quand Leslie Manigat parle de la politique de libéralisation sous le régime de Jean-Claude Duvalier, il faisait référence à la libéralisation politique et non à la libéralisation économique. Sinon, je ne comprends pas. En tant qu'économiste, nous savons que la seconde forme de libéralisation ne peut concerner historiquement la période des Duvalier. Au contraire, la politique initiée dans les années 1940 et poursuivie durant leur règne a produit la mise en place de tout un appareillage de protection des industries en Haïti dont le démantèlement n'a commencé qu'en 1987 avec l'application du programme d'ajustement structurel.

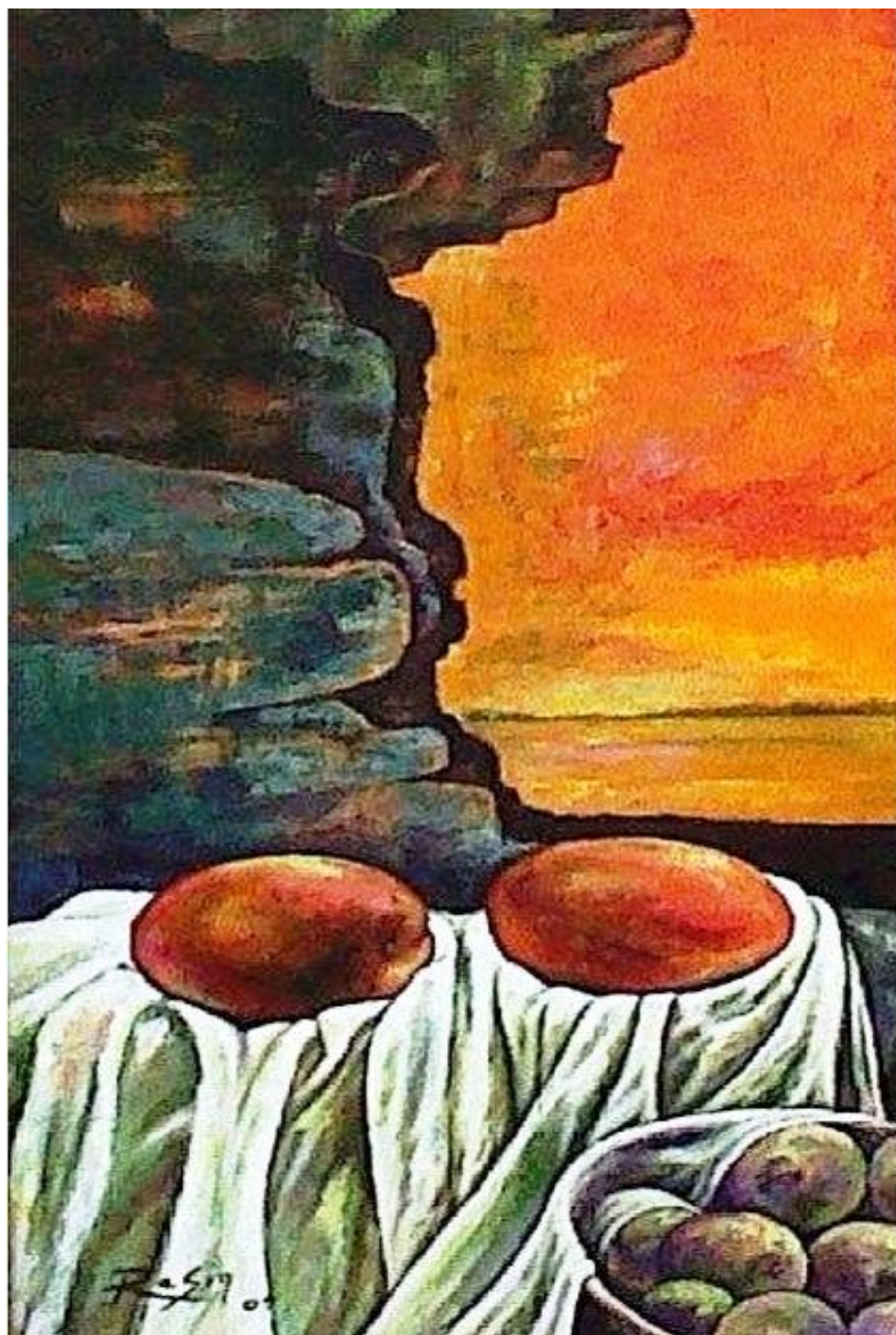
Fritz Jean : Manigat fait référence à 1983-1984 parce que les premières amorces de libéralisation en tant que telles, ont commencé à cette époque ; en 1986-87, il s'est produit un renforcement ou formalisation du processus et, en 1994-1995, un approfondissement de la démarche avec l'abaissement spectaculaire des tarifs douaniers sur le riz notamment et la libéralisation financière, bien sûr.

Charles L.Cadet : Je peux affirmer que cela a commencé avec Leslie Delatour. Travaillant à l'époque au Bureau de Gestion du PL-480/ Titre III, comme responsable des études de politique économique dont l'un des axes était la libéralisation, je devais étudier l'impact d'un ensemble de mesures pré-identifiées dont tu as fait mention brièvement en invoquant la taxe sur le café.

La libéralisation au sens économique du terme a commencé dans le cadre du programme d'ajustement structurel selon une double approche : la libéralisation commerciale commencée en 1987 et la libéralisation financière lancée bien après. C'est juste une motion.

Les RSAs dans l'ombre au XIX^{ème} siècle, opèrent à visière levée de nos jours

Fritz Jean : Merci. Alors, je disais qu'il y a des tendances lourdes à observer dans les faits stylisés de l'économie haïtienne. S'il est vrai que des changements dans la structure du PIB de 1960 à 1980 –la place croissante du tertiaire aux dépens du secteur agricole par exemple– incitent à des analyses sur des mutations dans l'économie, je crois qu'il faudrait surtout analyser ce qui se passe en termes de mode d'accumulation ; le mode sommaire d'accumulation de rente



Rasin, *Mango marasa*, 2009

persiste. À cela s'ajoute la nature violente des relations dans l'économie comme autre élément constant. Ce que j'appelle une économie de violence, c'est justement qu'à partir de 1987 particulièrement, il y a absence d'un État régulateur pour tamiser les conséquences des externalités des uns sur les opérations des autres, phénomène qui s'est

amplifié en 2004 à l'avènement du gouvernement de transition de Gérard Latortue.

À mon avis, à partir de 2004 il se produit quelque chose d'extrêmement important en termes de structure de contrôle de l'économie : les faveurs accordées par le gouvernement ont été exigées par

les donneurs d'ordre, comme un juste retour sur des risques élevés consentis par des investisseurs. Par ces changements drastiques dans les relations entre les opérateurs économiques et l'État, les opérateurs ont eux-mêmes placé des gérants des affaires de l'État, se donnant donc un droit de commande au gouvernement en matière de franchises [Rapport de la Banque Mondiale ; mai 2015]. Les monopoles et des subventions ne sont plus une faveur accordée par l'État, comme du temps de Jean-Claude Duvalier.

Selon ce rapport, cinq groupes dans l'économie jouissent de privilèges particuliers, obtiennent des faveurs de la Douane et versent seulement 5% de ce qui correspondent aux frais de vérification, alors que les opérateurs du même secteur versent des taxes normales allant de 10% à 27%. Ce qui fait une différence de 22% dans les taxes payées entre les opérateurs économiques, et représente une barrière à l'entrée pour tout autre agent économique n'appartenant pas à ce groupe restreint de RSAs avec des liens familiaux très étroits.

À l'arrivée de Martelly au pouvoir, un autre changement dans la forme de violence est observable par la vaste opération financière qui se donne tout comme pour Jovenel Moïse, il y a quelques mois. De grandes opérations financières sont opérées pour la mise en place de ces structures de pouvoir, à l'encontre de 2004 où les gens demandaient ou exigeaient des faveurs, maintenant ils exigent le placement de leurs pions comme employés ou fonctionnaires dans l'Administration portuaire nationale, la Douane et d'autres organes importants pour leurs opérations. Les RSAs dans l'ombre au XIX^{ème} siècle, opèrent à visière levée de nos jours, au su et au vu de tous, en toute « transparence ». Ce n'est plus le contrôle par personnes interposées, mais un

contrôle direct de la structure de l'économie.

Une accumulation de rente à travers le Bord-de-Mer, puis une à travers le commerce et maintenant, une autre à travers le commerce de l'argent

Pour terminer, je dirai pourquoi j'ai tendance à croire qu'il est plus important de relater le mode d'accumulation de rente persistant à travers le temps et sous différentes formes : une accumulation de rente à travers le Bord-de-Mer, puis une à travers le commerce et maintenant, une autre à travers le commerce alimenté seulement par les deux milliards de dollars nous arrivant de l'étranger, puisque nous sommes devenus une économie de comptoir. Ce commerce d'argent s'impose dans le système, où, à travers le pays, pullulent les maisons de transfert. Tout le monde essaie de gruger dans ces deux milliards de dollars, alors que nous sommes en train d'importer près de 70% de ce que nous consommons. C'est donc un marché lucratif en dehors de toute production locale.

Charles L. Cadet : J'ai un problème avec l'approche qui vient d'être développée, parce que je dois me placer du point de vue historique. Je ne peux pas faire abstraction de la partie de l'histoire d'Haïti de 1915 jusqu'aux années 1980 parce qu'elle implique pas mal de choses. On sait que les classes dirigeantes haïtiennes n'ont pas réussi à avoir une base productive. Et ce n'est pas pour rien : les causes sont connues et ont été étudiées. Donc, elles n'ont pas réussi à avoir une base productive et elles se sont transformées en classes rentières. Là, nous parlons clairement de ces trois catégories sociales du XIX^{ème} siècle,

soit : les propriétaires fonciers, les commerçants et la haute fonction publique haïtienne. Elles participaient toutes de l'économie de rente.

Mais à partir de l'occupation américaine, il y a un autre type d'économie en place : un capitalisme dépendant. On ne peut pas dire que les entreprises dans le secteur du sucre, du sisal, de la banane, participaient à l'économie de rente. Il y a eu effectivement en Haïti des exploitations agricoles qui ont été mises en place par les américains et parallèlement il y a eu également des exploitations haïtiennes. On a la preuve historique des investissements de ces capitalistes haïtiens qui ont investi de l'argent dans la production agricole au niveau de ces secteurs.

Maintenant, comme en Amérique latine mais, bien entendu, à un degré nettement moindre, on a enregistré les effets de ces investissements sur l'économie environnante. C'est ce qui va permettre qu'à partir des années 1930-40 va bourgeonner une industrie en Haïti. Remarquez que l'industrie n'a jamais pu s'installer en Haïti durant le XIX^{ème} siècle pour toutes les raisons soulignées par Edmond Paul et que vous connaissez. Par contre, nous avons la preuve historique qu'à partir des années 1940 l'industrie manufacturière a commencé à se développer en Haïti.

Fritz Jean : Je suis en train de considérer le mode dominant. La présence de quelques unités de production industrielle en Haïti, ne permet nullement de caractériser l'économie haïtienne de capitaliste. Un système à dominance capitaliste s'accompagne de toute une organisation de la production, d'un cadre normatif de l'État pour réguler le fonctionnement de ces industries. Considérant cette mainmise sur les organes de l'État par des groupes d'intérêt, je ne vois pas comment

imaginer encore un jeu de marché avec la productivité comme mécanique de rémunération des facteurs. Mais je cautionne toutefois, même lorsque l'on parle par exemple de rente sur le commerce de l'argent, cela ne veut pas dire que l'accumulation de rente sur l'import-export a disparu. En fait, plusieurs formes de rente peuvent coexister.

✚ Au XIX^{ème} siècle, une structuration de classes s'arcoutait sur la logique de rente ; au XX^{ème} siècle elle tire son dynamisme de l'extérieur, précisément du capitalisme américain

Charles L. Cadet : Je ne pense pas qu'il faille traiter l'économie de rente pour elle-même. Il faut toujours la replacer dans son contexte historique. Elle ne doit pas, par exemple, être isolée des luttes de classes à l'intérieur de la société haïtienne. Le XIX^{ème} siècle n'est pas le XX^{ème} siècle ; la logique de rente au XIX^{ème} siècle ne sert pas les mêmes intérêts que celle au XX^{ème} siècle.

Au XIX^{ème} siècle, il y a eu une structuration de classes favorisant justement les classes dominantes citées antérieurement et aboutissant à cette logique de rente. Au XX^{ème} siècle Ce n'est plus le « Bord-de-Mer » qui est le groupe dominant : la structuration de classes tire son dynamisme de l'extérieur et précisément du capitalisme américain. **C'est en quoi le capitalisme installé en Haïti à partir de 1915 est un capitalisme dépendant. Disons les choses clairement : ce qui intéresse le capitalisme américain dans le contexte de la première moitié du XX^{ème} siècle où il se visualise en tant que « grand capitalisme » n'est pas une économie de rente, mais la poursuite de deux grands objectifs :**

1) Retrouver des propriétés pour compléter ce qu'il fait dans la Caraïbe.

2) Retrouver de la main-d'œuvre pour l'exporter vers ses plantations modernes à Cuba et en République Dominicaine.

Ces analyses justifient le point de vue qui postule que, pour bien comprendre le comportement de l'économie haïtienne, il faut partir de son mode d'insertion internationale. Je crois qu'avec les Américains, des modifications importantes sont opérées dans la structuration des classes dominantes en Haïti. On ne peut faire abstraction d'un fait aussi stratégique. Bien entendu, la logique de rente peut perdurer à certains niveaux mais pour cette phase du capitalisme en Haïti, jusqu'à la fin des années 1960, ce n'est pas la logique dominante.

Ces faits invitent à une certaine réserve lorsqu'on parle de la pérennisation du modèle d'accumulation depuis l'époque de l'indépendance d'Haïti jusqu'à nos jours, car il faut quand même considérer le phénomène de mutation des classes sociales et l'articulation entre les phénomènes sociaux et les logiques économiques. Avec l'occupation américaine d'Haïti, la logique économique connaît un changement important et, dorénavant, elle va souvent dépendre de ce qui se passe à l'extérieur du pays. Ce qui implique qu'on n'est plus dans la pure logique de rente, elle se surimpose en quelque sorte à une logique dominante, comme d'ailleurs on l'observe au niveau du capitalisme mondial.

✚ L'enjeu de la bataille entre bourgeois de Port-au-Prince et émigrés Syrano-Libanais : la rente sur les importations de produits américains bon marché vers le marché haïtien

Fritz Jean : Je ne veux nullement ignorer la pénétration de ce capital étranger et sa dynamique d'accumulation, non plus faire fi de sa logique interne. En plus d'une certaine prudence dans la formulations de l'argumentaire, je veux apporter deux précisions pour écarter certaines confusions : la première, est qu'il ne faut pas négliger le mode d'insertion d'Haïti dans cette mouvance internationale et cela mérite d'être creusé pour en déceler les vraies caractéristiques. Peut-on peut écarter une logique rentière de cette forme de valorisation du capital ? La structure de production désuète qui rend l'entreprise haïtienne incapable de faire concurrence aux produits des pays voisins, traduit, à mon avis, le fonctionnement d'un système surprotégé, jouissant de certaines rentes de situation. La deuxième remarque est que parler d'un modèle avec les variables que je crois explicatives au mieux de la réalité sous investigation, n'exclut pas l'occurrence d'autres dynamiques. Relisons Gaillard ou Georges Anglade, lesquels ont explicité les faits au lendemain de l'occupation américaine : une bataille rangée pour le contrôle du Bord-de-Mer. Cette confrontation indique, à mon sens, la réalité de la forme dominante d'accumulation que, d'ailleurs, nous vivons maintenant, particulièrement à Pétion-Ville, comme le résultat de cette bataille gagnée par les Syriens, avec l'appui des Américains au lendemain de 1915. Soulignons que l'enjeu de cette confrontation ne s'articule pas autour de la productivité ou d'un meilleur rapport qualité-prix, mais sur qui aura les faveurs de l'État pour le contrôle du Bord-de-Mer, pour la rente sur les importations de produits américains bon marché constituant les transactions principales de la colonie ottomane à l'époque. C'est ainsi qu'a débuté l'éviction systématique des bourgeois de Port-au-Prince qui importaient les produits européens.

Aujourd'hui, sur les 27 km² de Pétiion-Ville comportant les 12 supermarchés tous dominés par les Syriens, nous vivons l'aboutissement d'une bataille gagnée au début du XX^{ème} siècle.

Charles L. Cadet : Je perçois un glissement : à t'entendre, on dirait que l'importation se lit rente sur l'importation. Mais, pas nécessairement, ce n'est pas inévitable. En t'écoutant parler de la croissance de l'économie des supermarchés, j'ai l'impression que tu parles de la croissance de l'économie de rente. Ce n'est pas du tout la même chose, bien que les deux logiques puissent se combiner. Pour le savoir une étude circonstanciée devient indispensable.

La prédominance de la logique rentière persiste mais, les signes d'essoufflement sont visibles

Fritz Jean : Je parle bien de la rente sur un commerce dominé par les importations. Comme support documenté, on n'a qu'à se référer audit rapport de la Banque Mondiale. Des pans entiers de ces activités d'importations sont concentrés entre les mains de cinq groupes, ayant des liens étroits de parenté, jouissant de privilèges leur permettant d'être exonérés des taxes à l'importation, constituant des monopoles de fait. Mais, pour préciser ma pensée et éviter une confusion des termes, je parle de la rente, celle qui découle de la structure de contrôle de certains groupes d'intérêt –les RSAs– sur le commerce, grâce à laquelle ils obtiennent des franchises, des licences d'importation, des exclusivités, autrement dit, des monopoles et c'est ce qui caractérise cette situation d'accumulation de rente.



Rasin, *Esprit cosmique*, 2014

La prédominance de la logique rentière persiste mais, les signes d'essoufflement sont visibles à travers l'effritement des institutions, et la disparition des ressources pour leur reproduction. En s'accrochant à une démarche d'exclusion économique de la majorité de la population, le système n'a pas su accommoder de nouveaux espaces de création de richesses au bénéfice de cette population en déplacement et en croissance. Regardons l'occupation anarchique des villes, croulant sous

le poids de l'immigration des gens de la campagne à la recherche de meilleures conditions d'existence. Par exemple, le Cap-Haitien devient un énorme dépotoir alors que les structures d'organisation de la municipalité sont totalement dépassées.

En pleine déliquescence, l'organe de répression a été suppléé par des étrangers. La justice formelle qui sous-tend les opérations de tout système économique, se résume à un vaste désordre dénoncé par les organisations de droits humains et

par les gérants des différents barreaux du pays. Il faut donc recourir à d'autres méthodes pour faire respecter les contrats, éléments essentiels dans les échanges économiques. Une sorte de survie des plus forts, avec le pullulement des compagnies de sécurité.

Il ne se passe que deux choses dans cette économie en déclin : les importations soutenues par les deux milliards de la diaspora et le budget de la République

Les menaces sur la propriété privée se multiplient, et les couches intermédiaires –les maillons faibles– se décapitalisent à un rythme effréné, au point qu'aujourd'hui on questionne leur existence. La baisse continue du pouvoir d'achat de la population traduit autant l'incapacité du système à nourrir ses citoyens, et combinées elles alimentent les troubles sociaux en cascade. Par la fin d'une histoire économique, je fais référence à cette défaillance persistante qui met en cause la survie du système. À mon avis, si c'est vrai que cet État faible est une pièce maîtresse pour la persistance de cette économie de rente, il doit toutefois être à même de reproduire ses propres institutions. Sur une note malthusienne, je crois que les dynamiques démographiques actuelles suggèrent le déclenchement de génération d'activités que ce système obsolète ne peut nullement porter. Il en découle une baisse systématique du pouvoir d'achat des citoyens. Ils deviennent de plus en plus pauvres, donc incapables de constituer la demande effective pour tirer les investissements.

La baisse du pouvoir d'achat débouche sur l'amenuisement de la rente. Pour illustrer ce point de vue, je cite l'exemple de l'interdiction

d'importer par voie terrestre 23 produits en provenance de la République voisine. Cette mesure conjointe prise en 2013, par le ministère des Finances et celui du Commerce, évoque des raisons subliminales de production nationale, de contrôle de la contrebande et autres, en avançant, sans gêne aucune, des chiffres sur le manque-à-gagner sur les importations (300 à 400 millions de dollars). Ce qui suggère que sommes en train d'importer 75% à 80% de nos biens de la République Dominicaine. Des statistiques rocambolesques largement relayées par les médias. Les non-initiés aux choses économiques se gavent de discours sur la production nationale, alors que la principale raison était plus simple. À cause de la diminution du pouvoir d'achat des habitants du grand marché de Port-au-Prince, les grands importateurs en quête d'autres marchés, observent des mouvements importants de marchandises dans les provinces particulièrement dans le Nord-est et le Plateau Central. Puisque les chiffres d'affaires s'amenuisent dans l'Ouest, –aussi avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs-importateurs de l'équipe de M. Martelly–, il faut chercher à contrôler les déplacements des biens sur tout le territoire, d'où l'adoption de cette interdiction pour lutter contre la morosité ambiante des affaires.

En fait, il ne se passe que deux choses dans cette économie en déclin : les importations soutenues par les deux milliards de la diaspora et le budget de la République. Pour ce dernier, c'est une bataille féroce entre l'Exécutif, le Parlement et une frange du secteur des affaires. Qui aura le plus d'employés dans les ministères, les représentations diplomatiques à l'étranger ? À cause de cela, Haïti devient la risée des pays hôtes. Il ne faut non plus négliger la mainmise sur les contrats juteux.

Charles L. Cadet : Je ne comprends pas pourquoi cela est mis au compte seulement de la logique de la rente et non à celui de la crise économique globale ?

Fritz Jean : Observons la structure de production, la forme dominante de création de richesses dans le pays. Au fil du temps, la terminologie et l'emballage des mécanismes de la rente ont évolué et se sont sophistiqués. Sous forme de licence d'exploitation de certaines ressources, de monopoles d'importations accordées à des amis du régime dans les années 60-70, aujourd'hui ils prennent la forme de franchises douanières, d'exonération fiscale, d'accès au financement avec des taux bonifiés auprès des institutions de financement de l'État (ONA, BNC). La rente fait partie intégrante du système politico-économique. Elle est accordée à des groupes d'intérêt et, en retour, les acteurs politiques obtiennent leur support. La crise globale a sûrement ses impacts sur le rendement des facteurs, mais je ne la vois pas déterminante.

Dans une économie capitaliste, la logique de rente est développée selon les contraintes rencontrées, parce qu'on n'arrive pas à générer des revenus dans des projets

Charles L. Cadet : Donc, tu nies les autres logiques parce qu'en réalité quand l'international intervient en Haïti, il ne le fait pas dans une logique de rente. Prenons, par exemple, les ressources minières à exploiter en Haïti. Les Américains interviennent parce qu'ils veulent exploiter ces ressources à leur avantage. Donc, ils vont placer, tout un cadre pour le faire. D'abord un État faible avec lequel signer les

accords ; ensuite, leurs entreprises vont exploiter les ressources minières. Est-ce nécessairement par le biais de la logique de rente qu'ils vont exploiter ces ressources minières ? Pas forcément, parce qu'à mon avis, dans une économie capitaliste, la logique de rente est développée selon les contraintes rencontrées. C'est parce qu'on n'arrive pas à générer des revenus dans le cadre des projets en cours qu'on va s'orienter vers une logique de rente. Par exemple, la logique de rente a été à l'origine de la crise américaine des années 1990.

Fritz Jean : D'accord. Mais c'est un État qui trébuche, même avec les béquilles de l'international. D'une certaine manière, je considère cette nouvelle réalité comme une partie de l'évidence de ce déclin. Un support au budget d'investissement est observé à hauteur de plus de 50% pour les dix dernières années ; mais surtout ce budget n'est pas suffisant pour les services de base d'une population qui en a besoin. Il en découle que les citoyens perdent confiance et cet État, de sa légitimité. Cette crise de légitimité est bien argumentée dans les travaux de Kauffman (2012). Personne ne fait confiance à cet État ; les citoyens ne croient pas que cet État organisé comme tel, puisse subvenir à leurs besoins.

Un État qui quémante au niveau international et qui donne en cadeaux des milliards de dollars par le mécanisme des franchises accordées à des privilégiés du système

Certes, l'International est venu à la rescousse surtout avec l'envahissement des plages de la Floride et des Bahamas par les *boat peoples* haïtiens, mais il ne souhaite pas tout

faire et ne peut totalement suppléer à cette machine en panne de ressources et d'institutions. L'international parle à cet État à travers les rapports de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international : un État qui quémante au niveau international et qui donne en cadeaux des milliards de dollars par le mécanisme des franchises accordées à des privilégiés du système ! Ce serait important de pouvoir évaluer combien de dollars sont renoncés par l'État au titre d'exonération fiscale, de franchises douanières, de taux d'intérêts bonifiés au profit de secteurs d'activité — promotion des investissements dans les secteurs du tourisme, de l'immobilier, de « la grande agriculture », durant les 20 dernières années. Les aides budgétaires de l'État devraient être aussi bien analysées pour bien cerner leur caractère et les transferts effectués, ce qui permettrait de bien établir l'ampleur des dégâts. Ce sont donc des politiques publiques qui canalisent les rentes vers des groupes. Quoique complice bien de fois dans cette forme d'allocation des ressources, l'International pointe du doigt les maigres résultats de ces pratiques.

Prenons l'appareil judiciaire. Comme tu dis, les lois existent pour protéger, au moins, ceux qui ont la capacité de se prémunir contre les adversités. Cependant, même ceux-là sont en danger, en Haïti, lorsqu'ils laissent leur zone de confort de Port-au-Prince. Il faut prier fort pour ne pas avoir un accident sur la route. C'est une justice sommaire qui prend place en absence de l'État et je ne parle même pas de services d'ambulance. Cet effritement de l'État est, à mon avis, la traduction de cette fin de système.

Charles L. Cadet : Auparavant, l'économie haïtienne produisait des revenus malgré la logique de rente. Il y avait donc d'autres catégories

sociales en dehors des rentiers. L'économie était beaucoup plus importante que maintenant, beaucoup plus diversifiée et des secteurs étaient plus ou moins indifférents à la manière dont se faisait le partage. Maintenant, avec le déclin de cette économie, ils veulent en avoir un contrôle direct, d'où cette bataille au grand jour pour le partage des revenus publics, ce qui témoigne d'un processus de pourrissement du vieux système traditionnel.


Fritz a conduit son analyse au niveau des tendances profondes. Maintenant, qu'est-ce qui peut être dit des autres types de mutation ? Qu'est-ce qu'il y a d'important à signaler si l'on part de son approche focalisée sur les tendances lourdes de l'économie et qui débouche sur la solution du développement du capital international pour permettre à l'Haïtien de réaliser son rêve ? Comment comprendre les perspectives d'investissements sectoriels de l'international ?

À ses yeux, le capital international va résoudre le problème avec deux conditions : que les agriculteurs se transforment en entrepreneurs et qu'au niveau urbain qu'il y ait une masse critique disons d'entrepreneurs haïtiens qui se mettent à bourgeonner et vont élargir la sphère de la bourgeoisie haïtienne. C'est ta thèse. C'était aussi la thèse des Duvalier. Je dis cela pour te taquiner, mais c'est l'une de leurs thèses qui est assez connue. La promotion de la sous-traitance en Haïti partait également de la même idée : il était prévu qu'elle ait une base très large mais la réalité a été tout autre.

Fritz Jean : Je reçois bien cette référence à Duvalier. Mais d'une certaine manière je perçois surtout cette catégorisation comme sociale et politique. Épargne-moi cette affaire de classes moyennes, debout,

vivantes, forces vives de la nation. Je considère plutôt une catégorie économique des couches intermédiaires, avec un pouvoir d'achat qui peut constituer une demande effective pouvant tirer les investissements, dans le sens keynésien.

Par rapport aux investissements internationaux, je veux dire deux choses. La première est la faiblesse de l'épargne locale qui ne permettra pas de répondre aux besoins d'investissements d'importance. Il n'y a plus de cochons, pour faire référence au proverbe haïtien « *Grès kochon, kwit kochon* » qui est dépassé. Les Haïtiens n'ont pas eu le choix dans les années 60-70 d'accéder à des capitaux internationaux pour exploiter leurs potentialités. Le secteur touristique chez nos voisins en est un exemple. La République Dominicaine a reçu environ 2.4 milliards de dollars en investissements étrangers en 2016, dans les secteurs : minier, touristique et immobilier. Ce capital international a apporté des externalités en termes de connaissances et de savoir-faire qui ont transformé la main-d'œuvre dans l'industrie touristique, sans parler des investissements transversaux nécessaires en agriculture et en énergie. Nos jeunes universitaires font leurs premiers pas dans ces grands hôtels en République Dominicaine. Par contre en Haïti, le secteur hôtelier s'est arcbuté sur lui-même, confortable dans sa niche protégée, et a empêché la rentrée des chaînes d'hôtels internationaux. Récemment, la chaîne Hilton en a fait les frais. On a dû attendre le XXI^{ème} siècle pour voir l'arrivée de Marriott à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, et maintenant le Hilton en phase d'établissement sur la côte des Arcadins.


 **La faiblesse de l'épargne locale ne permettra pas de répondre aux besoins d'investissements d'importance**

Toutefois, le plus important est le mode d'insertion de ce capital international. C'est bien judicieux de penser que le capital étranger n'est pas étranger à la logique rentière. Je ne fais surtout pas une glorification tous azimuts du capital international. Les tenants de ces capitaux ne sont pas des enfants de cœur, et ne font pas de cadeaux. Donc, s'il n'y a pas des dispositions de l'État pour permettre à l'économie d'en profiter, elle va en pâtir. Le gaspillage des fonds *Petro-caribe* avec des firmes étrangères en dit long. Prenons, par exemple, les firmes d'ingénierie comme Estrella qui travaillent sur les routes en Haïti depuis plus de cinq ans, étaient dans les années 70, en République Dominicaine. Le gouvernement dominicain a obligé les firmes italiennes retenues pour les constructions des routes, à s'associer à de petites entreprises dominicaines pour le transfert des connaissances et de savoir-faire, ce qui a été une opération porteuse de transformation importante dans l'économie dominicaine. Toutefois, je ne vois pas encore en Haïti, cet État capable d'imposer ce genre de contrats. Inviter le capital international est une avancée ; négocier avec lui requiert un État renforcé.

Par exemple, Cuba fait la promotion des investissements étrangers dans des secteurs porteurs d'infrastructures et de technologie avancée. Par contre, des secteurs comme la santé, l'éducation, la communication et le secteur militaire ne sont pas ouverts aux investissements étrangers. Il faut donc un État à même de faire respecter certaines balises parce que ce capital international ne fera pas de cadeaux autant dans la transformation agricole, l'industrie manufacturière que dans l'industrie minière.

Pour les agriculteurs haïtiens, nous devons travailler à leur donner le statut d'agriculteur ou d'agro-

entrepreneur, avec les avantages y référant. Ce n'est pas tout à fait vrai que je veuille transformer tous les paysans en des myriades d'entrepreneurs, même si de mon point de vue, en majorité ce sont déjà des entrepreneurs, au sens d'une personne qui engage son capital ou celui d'investisseurs, pour générer des activités tout en contribuant au travail lié au processus de production. Cependant, nous avons laissé l'un des secteurs les plus importants de notre économie entre les mains des citoyens les moins armés techniquement et les plus démunis financièrement. Dans une nouvelle mouvance, surtout avec les marchés porteurs, le secteur agricole doit être repensé, et les acteurs y œuvrant doivent changer de statut.

 **L'un des secteurs les plus importants de notre économie est laissé entre les mains des citoyens les moins armés techniquement et les plus démunis financièrement**

Charles L. Cadet : La question est la suivante pourquoi durant la période antérieure nous avons eu ce capital international dans la sous-traitance ?

Fritz Jean : Là c'est chose, parce que ce capital international n'entraîne pas en compétition avec les industries locales de substitution à l'importation de l'époque. C'était vraiment un espace excentré qui faisait ses petites affaires et exportait ses produits transformés. Aucun *backward* ou *forward linkages*, comme le souhaitait Sir Arthur Lewis dans sa théorisation sur l'industrialisation par invitation.

Charles L. Cadet : C'est la même chose pour les hôtels qui travaillent tous pour la demande externe.

Fritz Jean : La demande externe n'est pas l'enjeu, mais la compétition avec l'entreprise locale. Les opérateurs locaux de l'époque, pensaient de manière erronée que les chaînes hôtelières internationales allaient rafler tous les touristes en provenance de l'étranger et ne comprenaient pas que leur présence aurait pu leur faciliter l'accès à la carte mondiale du tourisme et charrier une certaine protection, sans compter les externalités positives pour l'économie toute entière. En effet, la présence de ces investissements étrangers en République Dominicaine l'a épargnée de la propagande du sida dans les années 80, grâce à leur lobby à Washington et en Europe. Haïti, par contre, en a subi les affres. Le Cap-Haïtien, port d'exportation de tubercules, bananes, mangues et d'artisanat vers les îles de la Caraïbe, a perdu ces marchés pendant ces trente dernières années, mais pas la République Dominicaine. Allez comprendre que deux pays avec une frontière aussi poreuse, l'un est porteur du sida, et l'autre non. C'est le résultat d'un sérieux travail de relations publiques en République Dominicaine, avec le soutien des firmes multinationales ayant investi leurs capitaux, non par raison humanitaire.

D'autre part, il faut aussi considérer la capacité de la diaspora haïtienne avec ses réseaux dont Haïti ne parvient à tirer le meilleur profit, se contentant des 2 milliards transférés chaque année. Il ne faut pas oublier que notre diaspora a déclenché plusieurs manifestations qui ont culminé à la marche historique de plus de 60 000 personnes sur le Brooklyn Bridge en avril 90, ce qui nous a finalement affranchis de ce stéréotype de porteurs de HIV.



Rasin, *La clef*, 2014

Parlant de capital international, il faut aussi considérer la diaspora haïtienne, sa capacité et ses réseaux dont Haïti ne parvient à tirer le meilleur profit...

Charles L. Cadet : Il ne faut pas négliger l'aspect sociologique de la question haïtienne : parce que la diaspora c'est la couche sociale qui auparavant ne faisait pas partie de la bourgeoisie haïtienne. Quand elle

vient en Haïti et quand le « blanc » investit en Haïti, ce n'est pas la même chose pour parler franchement.

Fritz Jean : Lorsque je parle de capital international, je considère tout autant une frange de la diaspora composée d'hommes d'affaires et de professionnels qui ont réussi à établir des réseaux importants. Avec raison, il ne faut pas négliger l'aspect sociologique et des barrières que cela charrie,


mais il faut y travailler. Ces gens sont présents dans des sphères importantes de l'économie de ces pays que l'on ne soupçonne même pas, autrement dit, des gens avec cette capacité de mobiliser le capital international et aussi, leurs propres capitaux, quand les conditions sont réunies. Certains d'entre eux l'ont fait, et ont échoué piteusement. Je prends l'exemple de MCI avec la Haïtel. Des millions sont aussi perdus dans des hôtels à Jacmel, etc. La structure de contrôle de l'économie haïtienne constitue une barrière. « *Lakou a gen mèt* ». Selon les informations obtenues (2000), certains pays de la Caraïbe ont pu bénéficier de plusieurs millions de dollars d'investissement, à partir de refinancement des hypothèques de leurs citoyens vivant en Amérique du nord. Plusieurs autres pays ont emprunté ce mécanisme de financement, à partir de leur diaspora.

Charles L. Cadet : Il ne faut pas mélanger les choses : la logique de rente est économique tandis que la logique de classes qui suppose des confrontations sociales rencontrées un peu partout. C'est différent. Par exemple, il y a les oppositions qui caractérisent la bourgeoisie et la classe moyenne aisée par rapport aux couches populaires et qui se traduisent par des pratiques d'exclusion de ces dernières. À ce niveau, des problèmes sociaux sont posés.

Fritz Jean : Nous sommes dans la phase « perspective ». Je suis en train de dire qu'il y a du côté de la diaspora une niche importante d'épargne ou de capacité de mobilisation de fonds, à partir desquels des investissements de taille peuvent être envisagés ou encouragés. Je ne veux nullement nier l'aspect sociologique. Je fais abstraction des problèmes sociologiques pour le moment, et considère

le potentiel, en termes de sources de capitaux frais. Les affaires de classes sociales, et même de coloration épidermique, certainement sont présentes dans le panorama, mais deviendront trop compliquées pour l'analyse. Toutefois, l'intervenant a raison de dire que des logiques sociologiques de base peuvent servir des logiques économiques décisives.

Charles L. Cadet : Il faut parler de la diaspora carrément, mais il ne faut pas l'inclure dans le capital international. Sinon, on ne comprend plus.

 **...mais cette catégorie d'opérateurs dans la diaspora voudrait un autre traitement que celui maintenant réservé à la diaspora aujourd'hui**

Fritz Jean : Il nous faut recadrer les investissements que l'on espère attirer des Haïtiens de la diaspora. Parler des quelques milliers de dollars que les gens investissent dans leur maison familiale, est une chose et je suis d'accord qu'il ne faut pas faire de mélange. Par contre, il faut prendre en considération d'autres franges de cette diaspora. Les réussites de cette diaspora professionnelle en politique, sont bien connues. Ils sont conseillers à la Maison blanche, ambassadeur des États-Unis en Afrique du sud, juge fédéral, conseiller économique de la puissante commission de *Ways and Means* de l'Assemblée de l'État de New-York, responsable du département de Finances pour la ville de New-York. Envisager des montages financiers d'importance à partir des réseaux que ces professionnels réussis ou des hommes d'affaires d'importance peuvent

sécuriser, c'est un autre animal. Ces fonds sécurisés peuvent aisément correspondre au niveau d'investissement catégorisé d'international. Mais cette catégorie d'opérateurs dans la diaspora voudrait un autre traitement que celui maintenant réservé à la diaspora aujourd'hui. Peut-être que du côté des gestionnaires de l'économie locale, il y a un travail de carnet d'adresse à faire pour mieux comprendre cette dynamique.

La bataille sur les 23 produits en dit long. Des gens éduqués se sont établis dans le nord-est avec des contacts internationaux et certains n'ont même pas de relation bancaire avec le système haïtien. Leurs carnets de commande sont remplis d'entreprises de Turquie, de l'Amérique centrale, et pas nécessairement de la République Dominicaine qui sert de port de transit à leurs marchandises. Bien sûr, comme tous les opérateurs haïtiens, ils veulent aussi gruger sur les deux milliards de dollars des transferts sans contrepartie reçus de la diaspora. Je n'en fais pas nécessairement la promotion ; c'est juste un point d'éclaircissement. Ils sont entrés en compétition directe avec les monopoleurs de Port-au-Prince. Donc, il ne faut pas toujours regarder la diaspora de manière homogène. Des petits opérateurs envoient quelques dollars à leur famille pour la construction de petites maisons ou la création de petites unités de production.

Pour résumer, d'une part, je parle du capital international auquel on fait référence traditionnellement, et d'autre part, je souhaite que l'on prenne en considération ce pan de la diaspora qui peut apporter un savoir-faire avéré et aussi des réseaux de financement importants. Malheureusement, les décideurs haïtiens confinent l'apport de la diaspora aux deux milliards de dollars provenant des petites bourses. Il faut changer d'orientation

concernant ce groupe. Cette fenêtre n'apportera pas la source de capitaux frais.

Charles L. Cadet : J'ai remarqué que l'État, le Ministère du commerce et de l'industrie en particulier, a développé un concept de SAE (service d'appui aux entreprises). Apparemment, ces SAE sont montés dans les communes. Est-ce que ce constat est fait au Grand Nord ?

Fritz Jean : De petites unités de transformation se développent ; *Tasdoudou*, une parmi tant d'autres, met sur le marché des liqueurs prisées par les connaisseurs. Des hôtels sortent de terre. Des petites fabriques de savon et de bougies se sont installées dans le nord et le nord-est ; des entreprises de production agricole ; des fermes importantes dans le nord-est et le nord-ouest et, avec le commerce équitable pour le café et le cacao, un changement tranquille s'opère dans les relations commerciales entre les producteurs et les intermédiaires.

Charles L. Cadet : Certains experts internationaux semblent ne pas comprendre ce qui, d'abord, provoque la réalisation de ces investissements et, ensuite, assure leur rentabilité permanente. Cela semble fonctionner tout seul. C'est vrai aussi des capitaux nationaux qui se sont associés à ces investissements. De ce point de vue, sont-ce là des indices du fonctionnement d'une économie souterraine en Haïti ?

Fritz Jean : Il ne faut pas négliger des circuits informels de transferts de capitaux dans l'économie. Certainement, du côté de la frontière, les décideurs économiques sont loin de maîtriser ce qui se passe entre les

deux pays, surtout entre 800 000 personnes entretenant des relations d'échanges et de production sur une bande de terre pas nécessairement contrôlée du côté haïtien.

Charles L. Cadet : Pour revenir à cette question de l'aide internationale et de son impact immédiat, un certain projet canadien a été développé dans un pays asiatique dans le but justement d'étudier l'impact de l'implantation de la structure internationale de stabilisation sur l'économie. Il semble que cette même idée a été appliquée à la MINUSTAH et le constat a été fait que l'impact était faible. Cependant, il n'empêche qu'avec le départ progressif des soldats de l'organisme international et du retrait de son infrastructure logistique, certains groupes d'activités qui en résulteraient tendent progressivement à dépérir. Ceci dit, est-ce qu'on peut s'intéresser davantage aux perspectives économiques ?

Des perspectives meilleures doivent être envisagées en considérant l'environnement général fait d'exclusion de la population dans le processus de création de richesses

Fritz Jean : Les étudiants haïtiens qui reviennent de la République Dominicaine demandent du financement et des terres mais jamais du travail. C'est quelque chose de très intéressant à savoir. Ils alimentent ce genre de petites entreprises agricoles mentionnées antérieurement.

Charles L. Cadet : Une chose m'a frappé. J'avais l'habitude de retrouver quelques hôtels et beaucoup de constructions sur cette route reliant

Saint-Louis du Nord à Port-de-Paix. Chacun essayait d'avoir son propre hôtel. Quand je suis retourné récemment, toutes ces constructions sont en ruines et quelques hôtels sont encore en fonctionnement. Personne n'habite dans les constructions ; c'est l'abandon. Finalement, l'impression est que toutes ces activités n'ont été qu'une couverture ou bien que cela n'a pas donné les résultats espérés de sorte qu'il n'y a pas eu une dynamisation effective de l'économie de la région.

Alors, de cette économie malade, extrêmement malade, en considérant ce qu'a dit Fritz, y a-t-il des perspectives qui permettent de penser à une image plus positive de l'économie ?

Fritz Jean : Premièrement, des perspectives meilleures ne peuvent pas être considérées sans regarder l'environnement général : le système judiciaire, le système bancaire ; la concentration qui alimentent l'exclusion de toute une frange de la population dans le processus de création de richesses. Cette exclusion bloque le développement des forces de production. La structure de contrôle de l'économie. Un État qui accorde des faveurs dans un premier temps, et un État qui subit les exigences d'une frange du secteur des affaires après 2004, et un État complètement subjugué à quelques entités du secteur des affaires après 2011. Il y a cette nécessité d'adresser ces problèmes macro.

Charles L. Cadet : L'histoire renseigne que les changements significatifs dans l'économie du pays sont souvent liés à des facteurs externes. Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas avoir d'autres logiques économiques. Je regrette l'absence de Camille Chalmers à qui j'avais demandé d'intervenir sur les perspectives de l'économie minière,

car je crois que la PAPDA dispose de certaines informations sur les démarches conduites récemment par l'État. Peut-être, par le biais de ces nouveaux investissements du capital international, de nouveaux changements pourraient s'opérer dans le domaine des ressources minières. Il est vrai que la tradition ne permet pas de présager des changements très positifs.

Les changements significatifs dans l'économie étant souvent liés à des facteurs externes, ne peut-on avoir une diversification de l'économie haïtienne ?

Peut-on envisager une diversification de l'économie haïtienne via les investissements internationaux, les capitaux de la diaspora et même des investissements locaux ?

Maintenant nous sommes dans une dynamique où Haïti est ouverte sur l'extérieur, trop ouverte même, c'est pourquoi l'économie nationale s'est effondrée aussi rapidement. Une libéralisation à la fois commerciale et financière. À mon avis, rien n'empêche à ce que le capital international cherche une revalorisation de plusieurs secteurs. Le dernier rapport sur la compétitivité, élaboré sous Préval, identifie certains secteurs porteurs comme le tourisme, la sous-traitance, etc., et indique clairement les zones à forte rentabilité qui pourraient intéresser ce capital international, pas forcément le grand capital international jamais vu d'ailleurs en Haïti. C'est vrai qu'il y a la présence de cette économie de rentes, mais on peut avoir parallèlement une diversification de l'économie haïtienne par le biais d'investissements internationaux ou par celui de capitaux de la diaspora

et même des investissements locaux libérés des entraves habituelles.

Fritz Jean : La structure de l'économie est liée à la propre structure de l'État et sa capacité à servir de garant pour les transactions entre les agents. C'est à l'État de tamiser les externalités des actions des uns sur les autres. Cette capacité permet de régir une économie de « libres échanges » que l'on claironne être le cadre de notre réalité. Comment cela peut se faire ? C'est autre chose.

La fin de notre histoire de rente nécessite l'intervention politique d'une société civile organisée, avec la reddition de comptes comme arme la plus efficace

Je te remercie pour un partage fructueux sur une thématique qui nous concerne tous comme économistes, mais aussi comme citoyens. Je crois que nous avons dressé des problèmes de fond qui devraient interpeller les simples citoyens soucieux de l'avenir de leur pays, des universitaires d'aujourd'hui et de demain, des décideurs politiques conscients de l'effondrement de notre économie. L'accumulation de rente charrie tout un schéma de perversion. Dans un tel système, les opérateurs économiques ne sont plus intéressés à des créneaux qui exigent des efforts de créativité et d'innovation. De fait, il faut à tout prix écarter des démarches concurrentielles. Le jeu qui s'établit, est un jeu féroce où l'emprise sur les institutions de l'État détermine les parts de marché. En d'autres termes, une forme légalisée de détournements des maigres ressources de l'État est établie et, à travers des mécanismes constamment

renouvelés : quotas, licences, franchises, exonérations, contrats bidons et j'en passe. Ce système empêche l'éclosion des forces productrices, alimente l'exclusion économique, et surtout menace la cohésion sociale. Éliminer des pratiques ne sera pas facile. Les bénéficiaires seront sur pied de guerre. Il en revient à la société civile de faire front pour contrer ce fléau. Plusieurs pays comme la République Dominicaine, sont sur cette voie. La fin de notre histoire de rente nécessite l'intervention politique d'une société civile organisée pour la conduire à ses derniers retranchements et la reddition de comptes en est l'arme la plus efficace.

Charles L. Cadet : Je crois que ce long débat sur les mutations économiques contemporaines nous a amené à aborder pas mal de questions aussi bien globales que sectorielles. Il nous est même arrivé d'effleurer des problématiques à caractère sociologique. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié ces échanges et je crois que sur ce plan nous nous retrouvons.